

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
22 NOVEMBRE 2023**

À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal, tenue au centre communautaire de North Hatley, à 10h30

SONT PRÉSENTS les conseillers suivants :

- | | |
|----------------------|-----------------------|
| 1. Michel DESROSIERS | 4. Elizabeth Fee |
| 2. Carrol HALLER | 5. David Wilson |
| 3. Danielle DUPRÉ | 6. Andrew J PELLETIER |

ABSENT(S):

FORMANT QUORUM sous la présidence de madame la mairesse Marcella Davis-Gerrish

EST AUSSI PRÉSENT monsieur Benoit Tremblay, Directeur général et monsieur Bruno Bélisle, directeur général adjoint

L'avis de convocation a été signifié tel que requis par la loi, aux membres du Conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions portant sur les sujets à l'ordre du jour
3. Bouclage Vaughan
4. Mandat pour obtenir des soumissions de services professionnels
Retrait de la rémunération des élus siégeant à la Régie incendie Memphrémagog Est
5. *Cette résolution vise à demander à la Régie Incendie Memphrémagog Est de ne plus rémunérer les élus qui assistent à ses rencontres parce qu'elles seront payées directement par la Municipalité*

Embauche d'un employé aux travaux publics pour la saison de déneigement 2023-2024
6. *Cette résolution vise à permettre à l'administration de publier un appel de candidature en vue de l'embauche d'une ressource affectée au déneigement sur horaire afin de diminuer le temps supplémentaire à la Municipalité.*
7. Levée de l'assemblée

2023-11-22.01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MOI, CARROL HALLER, PROPOSE

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2023-11-22.02

PÉRIODE DE QUESTIONS

INTERVENANTS		OBJETS
Michael Rochette	Q	Info bouclage
	R	Le bouclage servira à sécuriser le réseau, assurer meilleure pression et s'assurer d'une couverture complète du réseau.
	Q	
	R	

2023-11-22.03

BOUCLAGE VAUGHAN

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Hatley a complété les plans et devis du bouclage du réseau d'eau potable du secteur Vaughan le 27 juillet 2023;

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
22 NOVEMBRE 2023**

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Hatley a procédé le 8 septembre dernier à l'ouverture des soumissions des entrepreneurs et que le plus bas soumissionnaire conforme est Grondin excavation Inc.;

ATTENDU QU'une partie du bouclage du réseau d'eau potable du secteur Vaughan est située sur le territoire de la Municipalité du Village de North Hatley (secteur A du bordereau des soumissions - rue Laprise);

ATTENDU QU'une partie du bouclage du réseau d'eau potable du secteur Vaughan passera sur les terrains de la station d'épuration, lot 4 029 743, 4 029 634 et 4 029 650 appartenant à la Municipalité du Village de North Hatley situés sur le territoire du Canton de Hatley;

ATTENDU QUE les montants associés à ce projet sont les suivants, tels que prévus dans la soumissions conforme reçue par Grondin excavation incluant l'estimation des imprévus et frais incidents:

Coûts des travaux de construction du secteur A :	198 480,11\$
Imprévus incluant les laboratoires de sols (10%) :	19 848,01\$
Sous-total :	218 328,12\$
Frais incidents :	32 749,22\$
Taxes nettes applicables (4,9875%) :	12 522,48\$
Montant total prévu pour le projet :	263 599,82\$

ATTENDU QUE les montants associés au projet sont inclus dans la programmation 3 de la TECQ de la Municipalité du Village de North Hatley

MOI, ANDREW PELLETIER, PROPOSE

QUE la Municipalité du Village de North Hatley autorise le Canton de Hatley à effectuer le bouclage du réseau d'eau potable du secteur Vaughan situé sur le territoire de la municipalité du Village de North Hatley (secteur A du bordereau des soumissions – rue Laprise);

QUE la Municipalité du Village de North Hatley assumera la totalité des coûts du secteur A du bordereau de soumissions incluant la gestion des sols contaminés et les frais indirects;

QUE la Municipalité du Village de North Hatley soit facturée directement par l'entrepreneur, pour des fins de subvention au programme de la TECQ, pour les travaux situés sur le territoire de la municipalité du Village de North Hatley (secteur A du bordereau des soumissions - rue Laprise);

QUE la Municipalité du Village de North Hatley autorise le Canton de Hatley à passer sur les terrains de la station d'épuration, lot 4 029 743, 4 029 634 et 4 029 650 appartenant à la Municipalité du Village de North Hatley situés sur le territoire du Canton de Hatley;

QUE la Municipalité du Village de North Hatley autorise la mairesse et le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, une entente intermunicipale reflétant la présente résolution et encadrant le partage des responsabilités relatif au dit projet de bouclage du réseau d'eau potable du secteur Vaughan;

QUE la Municipalité du Village de North Hatley autorise la dépense du projet pour un montant total arrondi à 265 000,00\$ prévu à la programmation 3 de la TECQ.

VOTE POUR : VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION : ADOPTÉE

2023-11-22.04

MANDAT POUR OBTENIR DES SOUMISSIONS DE SERVICES PROFESSIONNELS

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite connaître les différentes options s'offrant à elle en lien avec modèle d'opération de la marina pour la saison 2024 ;

ATTENDU QUE plusieurs options s'offrent à la Municipalité en ce sens ;

ATTENDU QUE la Municipalité s'est engagée à consulter la population en ce qui concerne l'avenir du bâtiment et du modèle d'affaire de la marina pour les années à venir ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite un avis transparent et indépendant afin de déterminer les meilleures options s'offrant à elle ;

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
22 NOVEMBRE 2023**

ATTENDU QUE peu importe l'issue d'une telle démarche, la Municipalité devra obtenir un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour tout travaux qui devront être effectués dans ce secteur dans le futur.

MOI, MICHEL DESROSIERS, PROPOSE

QUE le Directeur général, Monsieur Benoit Tremblay, ou en son absence, le Directeur général adjoint, Monsieur Bruno Bélisle, soient mandatés afin de procéder à un appel de propositions et l'octroi d'un contrat pour services professionnels déterminant les meilleures options possibles en lien avec le modèle d'affaire de la marina conformément à la *Politique de gestion contractuelle* ;

QUE le Directeur général, Monsieur Benoit Tremblay, ou en son absence, le Directeur général adjoint, Monsieur Bruno Bélisle, soient mandatés afin de procéder à un appel de propositions et à l'octroi d'un contrat pour services professionnels afin de réaliser les étapes menant à l'obtention d'un certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

VOTE POUR : VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION : ADOPTÉE

2023-11-22.05

RETRAIT DE LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS SIÉGEANT À LA RÉGIE INCENDIE MEMPHRÉMAGOG EST

ATTENDU que les élus doivent siéger à la Régie Incendie Memphrémagog Est ;

ATTENDU que les élus sont rémunérés pour leurs présences à des régies ;

ATTENDU que la Régie Incendie Memphrémagog Est rémunère les élus siégeant à ses rencontres ;

ATTENDU que pour éviter un doublon de rémunération pour une même rencontre de la Régie Incendie Memphrémagog Est.

Moi, CARROL HALLER, propose

QUE l'administration demande à la Régie Incendie Memphrémagog Est de ne pas rémunérer les élus de la Municipalité à ses rencontres. Celles-ci seront rémunérées par la Municipalité.

VOTE POUR : VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION : ADOPTÉE

2023-11-22.06

EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ AUX TRAVAUX PUBLICS POUR LA SAISON DE DÉNEIGEMENT 2023-2024

ATTENDU que la Municipalité assure le déneigement des rues ainsi que celle de la route 108 entre les municipalités de Sherbrooke (Lennoxville) et de Ste-Catherine-de-Hatley;

ATTENDU que la saison hivernale entraîne son lot de temps supplémentaire lors de tempêtes ;

ATTENDU que l'embauche d'un employé saisonnier supplémentaire permettrait d'économiser tout en permettant une meilleure répartition du temps de travail des déneigeurs;

MOI, DANIELLE DUPRÉ, PROPOSE

QUE l'administration procède à la publication d'un appel de candidature pour un employé saisonnier d'hiver pour une entrée en fonction du 1^{er} décembre au 30 avril de chaque année;

QUE cet employé soit affecté aux opérations de déneigement selon un horaire à déterminer.

VOTE POUR : VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION : ADOPTÉE

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
22 NOVEMBRE 2023**

2023-11-22.07

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 10H59, les sujets apparaissant à l'ordre du jour ayant été traités;

MOI, ELIZABETH FEE, PROPOSE

QUE la présente séance soit levée et fermée.

ADOPTÉE

Marcella Davis-Gerrish
Mairesse

Benoit Tremblay
Directeur général

Je, Marcella Davis-Gerrish, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

BROUILLON